



ECOLE FONDAMENTALE WILTZ

CYCLE 4

CYCLE 3

CYCLE 2

CYCLE 1



**ANNEE SCOLAIRE
2010/2011**

NUMEROS UTILES

<u>Premier secours</u>	
Secours d'urgence	112
Police Grand-Ducale	113
Police Grand-Ducale Wiltz	24 48 92 00
<u>Inspectorat</u>	
Masselter Guy – Bureau Régional	26 95 24 - 21
<u>Administration</u>	
Ecole fondamentale	
- <i>Villa Mirabella- rue du pont</i>	95 83 70 - 82
- <i>av. Nic Kreins 11 (anc.bâtiment)</i>	95 83 70 - 60
- <i>av.Nic Kreins 9 (nouv. bâtiment)</i>	95 83 70 - 49
Commune de Wiltz	
- <i>Francine Hahn : toutes les affaires courantes de l'enseignement</i>	95 99 39 - 21
<u>Divers</u>	
Service de la Médecine Scolaire – Centre Médico-Social	95 83 09 - 24
Maison Relais - Cantine Scolaire	95 83 70 - 58

TABLE DES MATIERES

ORGANISATION

- ✚ Les bâtiments scolaires
- ✚ Les heures de classe
- ✚ Âge d'admission des élèves
- ✚ Admission d'enfants d'autres communes
- ✚ Instruction religieuse et morale et Education morale et sociale
- ✚ Absences et dispenses
- ✚ Transport
- ✚ Collaboration avec les parents
- ✚ Surveillance des élèves
- ✚ Livres scolaires
- ✚ Accidents scolaires
- ✚ Vacances et congés 2010/2011

LES ACTEURS

- ✚ Les enfants
- ✚ Les classes et titulaires
- ✚ L'inspectorat de l'Ecole Fondamentale
- ✚ Le comité des parents
- ✚ Le comité d'école
- ✚ La commission scolaire
- ✚ Le service scolaire de la commune
- ✚ Le service de la médecine scolaire et l'assistante sociale

ACCUEIL DES ÉLÈVES

- ✚ « Chèque-Service Accueil »
- ✚ Maison Relais « PALLERAMMA » et cantine scolaire
- ✚ Crèche

ORGANISATION

BÂTIMENTS SCOLAIRES

1. Ecole Villa Mirabella

CYCLE 1 (Education précoce et préscolaire)

Adresse:

rue du Pont
L-9554 Wiltz
Tél : 95 83 70 - 82

2. Ecole Avenue Nic Kreins (nouveau bâtiment)

CYCLES 1 et 2 (Education précoce, éducation préscolaire et 1^{ère} et 2^e années primaires)

Adresse:

9a, avenue Nic Kreins
L-9536 Wiltz
Tél : 95 83 70 - 49

3. Ecole Avenue Nic Kreins (ancien bâtiment)

CYCLES 3 et 4 :

Enseig. primaire pour les 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années scolaires

Adresse:

11, avenue Nic Kreins
L-9536 Wiltz
Tél : 95 83 70 - 60

LES HEURES DE CLASSE

CYCLE 1.1. (EDUCATION PRÉCOCE)

Matin	08.00 – 11.45
après-midi	14.00 – 16.00
Samedi	Libre

Les enfants peuvent arriver le matin entre **8.00 et 8.30 heures**.

Le départ des élèves se fait entre **11.30 et 11.45 heures**.

L'éducation précoce est **facultative**. Sont admissibles aux groupes précoces de la Ville de Wiltz : les enfants âgés de 3 ans révolus au 31 août 2010.

Les parents ont le choix entre deux groupes. L'enfant doit venir au moins 3 X par semaine :

Groupe A : Lundi – après-midi ou
Mardi - matin
Mercredi – après-midi
Vendredi - matin

Groupe B : Lundi –matin
Mercredi - matin
Jeudi – matin
Vendredi- après-midi

CYCLE 1.2. ET 1.3 (EDUCATION PRÉSCOLAIRE)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8.00 - 11.45	8.00 - 11.45	8.00 - 11.45	8.00 - 11.45	8.00 - 11.45	libre
14.00 - 16.00	libre	14.00 - 16.00	libre	14.00 - 16.00	

Les enfants doivent être à l'école à 8.00 heures!

L'éducation préscolaire est **obligatoire** pour tout enfant âgé de 4 ans au 31.08.2010. En cas d'absence non motivée d'un enfant, l'administration communale entamera les procédures prévues.

CYCLES 2 À 4 (ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7.55 – 11.50	7.55 – 12.25	7.55 – 11.50	7.55 – 12.25	7.55 – 11.50	libre
14.00 -16.00	libre	14.00 -16.00	libre	14.00 -16.00	

AGE D'ADMISSION

Cycle 1.1. - Education Précoce

Sont admissibles les élèves âgés de 3 ans au 31 août de l'année en cours.

Cycle 1.2. – Classes Préscolaires

Sont admissibles les élèves âgés de 4 ans au 31 août de l'année en cours.

Cycles 2 à 4

Sont admissibles les élèves ayant atteint l'âge de 6 ans au 31 août de l'année en cours.

ADMISSION D'ENFANTS HABITANT SUR LE TERRITOIRE D'UNE AUTRE COMMUNE

(règlement grand-ducal du 14.05.2009)

Art.1^{er} . Les parents qui entendent faire scolariser leur enfant dans l'école d'une autre commune que celle de leur résidence adressent, avant le 1^{er} mai de l'année précédant la rentrée scolaire, une demande écrite et motivée au collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent faire scolariser leur enfant.

Art.2. Le collège des bourgmestres et échevins communique sa décision aux parents avant le 15 mai.

En cas d'acceptation de la demande, les parents informent la commune d'origine dans la huitaine, l'enfant est inscrit par l'administration communale concernée sur la liste des enfants scolarisés dans la commune pour l'année scolaire en question.

Art.4. La détermination des frais de scolarité par la commune d'accueil se base exclusivement sur les frais occasionnés par les fournitures en nature aux élèves.

Art.6. Lors d'un changement d'école la transmission des données scolaires de l'enfant, et notamment son dossier d'évaluation, de l'école d'origine à l'école d'accueil se fait par l'intermédiaire des présidents du comité d'école. Si l'enfant part sans indiquer la nouvelle école où il sera scolarisé, les documents visés ci-dessus sont gardés à l'école. Si l'enfant part pour une école à l'étranger, les documents sont remis aux parents à leur demande.

Sont considérés comme motifs valables :

1. La garde de l'enfant par un membre de la famille jusque et y compris le 3^e degré ;
2. La garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'État ;
3. La garde de l'enfant par un organisme œuvrant dans le domaine socio-éducatif agréé par l'État ;
4. La situation du lieu de travail d'un des parents.

Dans le cas où la commune d'accueil accepte la demande, la commune d'origine prend en charge les frais de scolarité de l'enfant dans la commune d'accueil.

Tout autre cas est traité individuellement.

COURS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE ET D'EDUCATION MORALE ET SOCIALE

A partir de son inscription au 2e cycle de l'enseignement fondamental, tout élève sera inscrit, sur déclaration écrite de la personne investie de l'autorité parentale, soit au cours d'éducation morale et sociale soit au cours d'instruction religieuse et morale. Cette inscription est à renouveler pour chaque année scolaire avant le 15 mai. Le personnel enseignant tiendra à disposition de la personne investie de l'autorité parentale un formulaire afférent ainsi que des informations sur les deux cours.

Un changement d'option de cours pendant une année scolaire en cours n'est pas possible.

Chargée de l'inspection de l'enseignement religieux:

Mme Tosca Friederes-Berg

8, rue de Beaufort
L - 9365 Eppeldorf

Tel 83 65 10
toscab@pt.lu

ABSENCES ET DISPENSES

Si votre enfant **est malade** ou s'il ne peut fréquenter les cours, vous devez prévenir **avant 9.00 heures du matin** :

- **Villa Mirabella, rue du pont:** **Tél. 95 83 70 – 82**
- **le concierge du nouveau bâtiment :** **Tél. 95 83 70 – 49**
- **le concierge de l'ancien bâtiment :** **Tél. 95 83 70 – 60**

Sans nouvelles de votre part, le personnel enseignant est obligé d'informer l'administration communale de l'absence de votre enfant, qui prendra alors toutes les mesures qui s'imposent.

Si l'enfant s'absente pendant plus de 2 jours, veuillez remettre un certificat médical à l'enseignant.

Les dispenses de fréquentation scolaire ***pourront être accordées sur demande écrite et motivée*** de la personne responsable pour:

- **1 jour** (ou une partie de la journée) : par le titulaire de classe
- **plus d'une journée** : par le président du comité d'école

Sauf autorisation du Ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut pas dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

TRANSPORT

Transport individuel

Nous faisons appel à la collaboration de tous les parents d'élèves afin de garantir la sécurité des enfants sur le chemin d'école ainsi que devant les bâtiments de l'école même.

Le fait que des voitures soient stationnées devant l'école diminue la visibilité des enfants traversant la rue.

Nous prions tous les parents d'élèves d'éviter au maximum d'amener leurs enfants en voiture privée à l'école.

Si toutefois des parents doivent, pour une raison ou une autre, amener leur(s) enfant(s) en voiture à l'école, nous les prions de stationner leur voiture dans les zones de stationnement autorisées. Deux emplacements « **Kiss and go** » sont signalés à ces fins près de l'ancien bâtiment scolaire.

La Commune de Wiltz souhaite inciter les enfants à renoncer davantage à la voiture comme moyen de transport scolaire. Nous faisons appel à vous pour que vous les encouragiez soit à prendre le bus scolaire soit à aller à pied à l'école!

Transport scolaire 2010/2011

Les enfants peuvent utiliser les lignes de transport public RGTR pour arriver à l'avenue Nic. Kreins à Wiltz. **Le transport scolaire est payant** (Carte Jumbo délivrée par les CFL).

→ **Infos bus et carte jumbo** : CFL - Gare de Wiltz – tél. 49 90 – 2454

Nous rappelons que, dans l'intérêt de leur propre sécurité et de celle des autres, tous les élèves doivent impérativement rester assis lors du transport scolaire !

L'administration communale se réserve le droit d'écarter temporairement les élèves dont le comportement est inadapté, les parents en seront informés par écrit.

Départs des bus : Ecole Primaire (avenue Nic.Kreins)

lundis-mercredis-vendredis

Ligne 642 (Abeille)

	<i>matin</i>	<i>après-midi</i>
Schoulbeerig	11.55	16.10
Lycée	12.00	16.15
Lann	12.02	16.17
Erpeldangerstrooss	12.05	16.20
Erpeldange (Knupp)	12.07	16.23

Ligne 610 (Banane)

Schoulbeerig	11.55	16.13
Lycée	12.00	16.15
Clinique	12.03	16.18
Brandbau	12.04	16.19
Hédeknippchen	12.05	16.20
Nocher-Route	12.07	16.24

Ligne 618 (Chien)

Schoulbeerig	11.55	16.13
Lycée	12.00	16.15
Clinique	12.04	16.20
Brandbau	12.04	16.19
Hédeknippchen	12.05	16.20
Roullingen(Réimerwee)	12.07	16.23
Roullingen (Duerf)	12.08	16.24

mardis – jeudis

Ligne 642 (Abeille)

Schoulbeerig	12.30
Erpeldangerstrooss	12.33
Erpeldange (Knupp)	12.34

Ligne 618 (Chien+Banane)

un seul bus pour Wiltz-Haut et Roullingen

Schoulbeerig	12.30
Clinique	12.34
Brandbau	12.35
Hédeknippchen	12.36
Roullingen(Réimerwee)	12.38
Roullingen (Duerf)	12.39

COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Au niveau de chaque classe, les partenaires des parents sont le(s) titulaire(s) de la classe et l'équipe pédagogique qui assurent l'encadrement scolaire des élèves.

Les parents et les enseignants procèdent régulièrement à des échanges individuels au sujet des élèves.

Les parents sont tenus de répondre aux convocations du titulaire de classe, du président du comité d'école ou de l'inspecteur d'arrondissement.

Pendant l'année scolaire, le titulaire de classe organise régulièrement des réunions d'information et de concertation pour les parents des élèves portant notamment sur les objectifs du cycle, les modalités d'évaluation des apprentissages et l'organisation de la classe que fréquentent leurs enfants. Le président du comité d'école se tient également à la disposition des parents (sur demande des parents, un rendez-vous pourra être fixé soit par téléphone soit par courrier électronique) et invitera tous les parents à des réunions d'informations.

SURVEILLANCE DES ELEVES

Les élèves sont sous la surveillance du titulaire ou des intervenants respectifs durant les heures de classe.

Un plan de surveillance, établi par le comité d'école, garantira la présence de surveillants durant

- 10 minutes avant le début des cours (matin et après-midi)
- pendant les récréations
- 10 minutes après la fin des cours

A la fin des cours, les enseignants veillent à ce que tous les élèves quittent le bâtiment scolaire. Les enseignants, figurant sur le plan de surveillance, surveillent également les élèves à l'arrivée et au départ des bus scolaires.

LIVRES SCOLAIRES

Tous les enfants des classes primaires reçoivent **gratuitement** leurs livres scolaires par la Ville de Wiltz.

ACCIDENTS SCOLAIRES

Tous les accidents (à l'école ou sur le trajet d'école) sont à déclarer **immédiatement** au titulaire de classe.

VACANCES ET CONGES SCOLAIRES 2010/2011

L'année scolaire commence le mercredi 15 septembre 2010 et finit le vendredi 15 juillet 2011.

Toussaint	30 octobre 2010 – 7 novembre 2010
Noël	18 décembre 2010 – 2 janvier 2011
Carnaval	19 février 2011 – 27 février 2011
Pâques	9 avril 2011 – 25 avril 2011
Congé de la Pentecôte	28 mai 2011 – 5 juin 2011
Vacances d'été	à partir du 16 juillet 2011

Remarque :

Nous rappelons qu'aucun enfant scolarisé n'a le droit de partir en vacances avant le début des vacances, ni de prolonger les vacances au-delà de la date de la rentrée.

Jours de congé isolés

St Nicolas	6 décembre 2010
Fête du Travail	1 ^{er} mai 2011
Pèlerinage à Luxembourg	26 mai 2011
Ascension	2 juin 2011
Pentecôte	13 et 14 juin 2011
Fête Nationale	23 juin 2011

Le lendemain de la 1^{ère} Communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.

LES ACTEURS

LES ENFANTS

185 enfants

fréquentent le cycle 1 (éducation précoce et préscolaire)

434 élèves

fréquentent les cycles 2-4 (classes primaires)

de l'Ecole Fondamentale de Wiltz

LES CLASSES ET TITULAIRES

Cycle 1 (Education précoce et préscolaire)

Villa Mirabella – rue du Pont Niederwiltz

classe « Sonn » :	Kuffer Nicole, Diederich Simone Pfeiffer-Mertens Antoinette
« Auto » :	Glod-Fretz Renée, Wagner Alexa
« Blumm » :	Thelen Linda, Glod-Zeimes Maryse
« Fësch » :	Krier Marguy, Thoma Sandra, Patz Viviane, Da Rocha Patricia

**Millermoaler - Nouveau bâtiment scolaire
(avenue Nicolas Kreins)**

classe	1	Bredimus Nadine, Barbel Romaine
	2	Marth Isabelle, Dupont Carole
	3	Rentmeister Sandy, Ancillon Line
	4	Wilmes Annick, Ancillon Line
	5	Goetz Malou, Dupont Carole Kaufmann Maryse

Cycle 2 (1^{ère} et 2^e année primaire)

**Nouveau bâtiment
(avenue Nicolas Kreins)**

**TEAM-TEACHING
« SIMSALABIM »**

Friob-Bohnert Stéphanie
Rickal-Schweig Marianne
Sentges Isabelle

**TEAM-TEACHING
« HOKUSPOKUS »**

Mack Simone
Schlabertz Yves
Turmes Sandy

**TEAM-TEACHING
« PFIFFIKUS »**

Backendorf Lis
Schmitz Francine
Huet Dan

**TEAM-TEACHING
« FIRLEFANZ »**

Atten Fabienne
Arend Diana
Da Silva Marta

**TEAM-TEACHING
« ABRAKADABRA »**

Conrath Nathalie
Schaack Simone

**Ancien bâtiment
(avenue Nicolas Kreins)**

Cycle 3 (3^e et 4^e année primaire)

3.1. (3^e année primaire)

Weber Jean
Cerqueira Christiane
Munoz Joé
Messeri Gilles

3.2. (4^e année primaire)

Windeshausen Claude
Marson Claudio
Englebert Kevin
Cardoso Eliana
Schmitz Lynn

Graas Nathalie

Cycle 4 (5^e et 6^e année primaire)

4.1. (5^e année primaire)

Neuens Xavier
Miller Mike
Wolmering Carla
Feyen Manon
Kohnen Kerstin
Jaas Manuela

4.2. (6^e année primaire)

Krompholtz Alix/Urbé Simone
Koppes Renée
Kinnen V./Weisgerber Myriam
Mailliet Janine

Polfer Anja
Schmitz Malou

Cours d'accueil:

Neuman Astrid

Education Musicale:

Majerus Jean-Paul

Ed. physique et natation: Wagner Tom
Ed. artistique-trav.manuels: Hofferlin Myriam
Ens.moral et social: Schwartz-Boever Simone
Siebenaler André
Schanen Karin

Ens. religieux: Keyser Sylvie
Benick Romain
Grotz Carlo
Neissen Hélène

Cours intégré en langue portugaise : Melo De Sousa Paula

INSPECTORAT DE L'ECOLE FONDAMENTALE

L'école fondamentale de Wiltz fait partie du 20ième arrondissement.
L'inspecteur est Monsieur **Guy Masselter**.

Contact :

Bureau régional Nord
8, avenue Nic Kreins
L-9536 Wiltz

Tél : 26 95 24 – 21

Fax : 26 95 24 – 55

E-mail : secretariat.nord@inspectorat-men.lu
guy.masselter@education.lu

L'inspecteur de l'enseignement fondamental a pour mission :

- d'assurer la surveillance des écoles de l'enseignement fondamental, publiques et privées, et de l'enseignement à domicile dans son arrondissement
- d'assurer la bonne marche des écoles et de veiller à l'observation des lois, règlements et directives officielles
- de coordonner les actions des présidents des comités d'écoles de son arrondissement
- d'exercer le pouvoir hiérarchique sur le personnel des écoles de son arrondissement à l'exception des enseignants et chargés de cours d'instruction religieuse et morale

- de surveiller l'ensemble des activités d'apprentissage ayant lieu pendant l'horaire scolaire, excepté le cours d'instruction religieuse et morale
- de soutenir le dialogue et la concertation entre les partenaires scolaires
- de participer à la mise en œuvre des plans de réussite scolaire
- d'assurer la présidence de la commission d'inclusion scolaire de son arrondissement et d'exercer le pouvoir d'instruction sur les membres de l'équipe multiprofessionnelle dans le cadre de leurs interventions dans les écoles

Le bureau régional est à la disposition de l'inspecteur. Il assure :

- les travaux administratifs incombant dans les arrondissements d'inspection afférents ;
- l'affectation des membres de la réserve des suppléants pour l'enseignement fondamentale ;
- le remplacement en cours d'année du personnel enseignant ;
- la gestion des archives ;
- le prêt de documentation pédagogique et de matériel didactique.

LE COMITE DES PARENTS

Le comité d'école se compose de parents, dont les enfants fréquentent l'école fondamentale à Wiltz.

Les représentants sont nommés pour la durée de 2 années.

Le comité d'école se compose pour cette année de la manière suivante :

- **Christel Karier**, président
- **Brigitte Bourckel-Mathieu**
- **Isabelle Crochet-Schaul**
- **Josiane Devillet**
- **Elisabeth Dubois**
- **Luis Figueiredo Correira**
- **Gjoni-Xhaferaj Shefiko**
- **Christophe Huet**
- **Benin Karametovic**
- **Yakouta Khlar**

- **Roland Krecké**
- **Raulina Flora Moura Monteiro**
- **Hélène Neissen**
- **Guy Nickts**
- **Esat Rastoder**
- **Natalie Schneider-Yatsushko**
- **Thara Veillard**
- **Laurent Winkin**
- **Nathalie Zimmer**

LE COMITE D'ECOLE DE LA COMMUNE DE WILTZ

Les membres du comité sont les suivants :

- **Yves Schlabertz**, président
- **Manon Feyen**
- **Carlo Grotz**
- **Dan Huet**
- **Carole Dupont**
- **Jean-Paul Majerus**
- **Gilles Messerig**
- **Linda Thelen**

LA COMMISSION SCOLAIRE

Les membres sont les suivants :

- **Fränk Arndt**, président
- **Guy Masselter**, l'inspecteur e.f.
- **Maisy Berscheid, Annette Hettinger-De Rond, Natalie Schneider-Yatsushko, Théo Karier, Jos Schneider, Carlo Schon**
- **Linda Thelen, Manon Feyen, Yves Schlabertz**,
représentants du comité d'école
- **Isabelle Crochet, Christel Karier, Laurent Winkin**,
représentants du comité des parents
- **Sylvie Asselborn-Keyser**,
représentante de l'instruction religieuse et morale

LE SERVICE SCOLAIRE COMMUNAL

Le service scolaire veille au bon fonctionnement de l'enseignement dans notre commune.

Il s'occupe notamment de l'organisation scolaire, de l'inscription et de la répartition des élèves sur les différentes classes, des relations avec le personnel enseignant, du transport scolaire, du matériel scolaire, de la médecine scolaire, des déclarations d'accidents et d'assurances scolaires, des certificats scolaires, ...

Le bureau du service scolaire se trouve à la maison communale à Wiltz.

Administration communale de Wiltz

Service scolaire

Personne de contact : **Francine Hahn**

Grand-rue 2
L-9530 Wiltz

B.P. 60
L-9501 Wiltz

Tél.: 95 99 39 – 21

Fax: 95 99 33

E-mail : francine.hahn@wiltz.lu

LA MEDECINE SCOLAIRE ET L'ASSISTANTE D'HYGIENE SOCIALE

Edmée Linster, assistante d'hygiène sociale

Centre médico-social Wiltz

4, avenue Nic Kreins
L-9536 Wiltz

Tél : 95 83 09 – 24

ACCUEIL DES ELEVES

CHEQUE-SERVICE ACCUEIL

Le nouveau dispositif des « chèque-service accueil » est la première étape vers une gratuité partielle des services de garde de vos enfants.

Le Chèque-Service donne droit à chaque enfant, quel que soit le revenu de ses parents, à **au moins 3 heures d'accueil gratuites** par semaine. S'y ajoutent 21 heures à tarif réduit (maximum 3 € par heure). Le tarif effectif varie en fonction du revenu du ménage et du rang de l'enfant.

Qui peut en bénéficier?

Tous les enfants qui : résident dans une commune luxembourgeoise âgés entre 0 et 12 ans et/ou fréquentent l'école fondamentale.

Pièces à fournir :

- o **numéro de matricule de l'enfant**
- o **situation de revenu :** *bulletin d'impôt* le plus récent !

le cas échéant :

les **3 fiches mensuelles** de rémunération les plus récentes accompagnées d'un **certificat** attestant que le déclarant n'est pas soumis à l'obligation d'effectuer une déclaration d'impôt

Inscriptions

a) auprès de la commune

Les adhésions aux cartes « Chèque-Service Accueil » pourront être réalisées à l'administration communale

auprès de Mme **Sandy Collin (Tél. 95 99 39 - 26)**

Mlle **Fernande Schadeck (Tél. 95 99 39 - 24)**

b) auprès d'une structure d'accueil

La procédure pour l'inscription auprès d'une structure d'accueil reste inchangée: les parents s'adressent au service de leur choix et leurs enfants sont admis **en fonction des places disponibles**.

Pour en savoir plus :

Téléphonez gratuitement au **numéro 8002 1112**

www.cheque-service.lu

